











FSC® C174460



Pompes Funèbres ESTOUP

FLEXIBLES HYDRAULIQUES

----- 06 85 59 40 76 -----

MARBRERIE MONUMENTS FUNÉRAIRES CHAMBRE FUNÉRAIRE - CONTRATS OBSÈQUES

À votre service sur toutes les communes PLUS DE 2000 PRESTATIONS ET SERVICES FUNÉRAIRES DEPUIS 1988

ORGANISATION D'OBSÈQUES INHUMATION & CRÉMATION

24h/24 - 7jours/7

SAINT-CHINIAN 2 Place du Marché Tél. 04 67 38 00 01

Habilitation préfectorale 20.34.032

PUISSERGUIER

8 Allée du Languedoc

Mot du maire

Saint-Chinianaises, Saint-Chinianais,

L'édition de notre bulletin municipal me donne l'occasion de dresser le bilan de l'année 2024.

Elle aura permis l'avancée de nombreux dossiers même si cette progression reste imperceptible pour la majorité d'entre vous. Je connais votre impatience et je la partage mais dans le domaine public, toute réalisation de projet demande en amont un montage complexe de dossiers auprès de nos potentiels financeurs : l'État, la Région, le Département. Nous les connaissons car nous rencontrons régulièrement leurs représentants et pour moi. le rôle d'un Maire est là : défendre directement auprès d'eux les intérêts de la commune. Tous ont conscience du rôle de centralité que joue Saint-Chinian auprès des communes environnantes qui nous oblige avec les moyens financiers d'une commune de 1700 habitants à mener des projets pour une population d'environ 5000 habitants. Nous accueillons les enfants de ces villages dans nos écoles : ils y représentent la moitié des effectifs et les habitants de ces communes viennent dans nos commerces et nos services. Nous n'aurions pas le tissu économique dont nous bénéficions tous, sans eux.

Pour la Maison de Santé qui est un projet de territoire, nous avons sollicité l'Europe mais nous connaissons beaucoup moins nos interlocuteurs.

Nous avons, bien sûr, pris soin d'attendre d'avoir la certitude d'obtenir la subvention demandée avant de lancer les travaux. Notre projet a devancé des projets d'autres collectivités beaucoup plus importantes et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il va être financé à hauteur de 800.000 euros par l'Europe. L'emprunt de la commune pour la part d'autofinancement sera remboursé par le montant des loyers versés par les professionnels de santé qui occuperont le bâtiment. Cette réalisation nous permet de répondre à un double enjeu : la réhabilitation d'un bâtiment communal situé en plein centre et un engagement vers une plus grande attractivité de notre territoire qui nous permet de ne pas craindre la désertification médicale que connaissent d'autres territoires ruraux.

L'autre projet important de ce mandat est la réhabilitation de la traversée de Saint-Chinian : la réfection des réseaux d'eaux usées. d'eau potable et du pluvial est terminée. Cette phase nous a permis de solutionner de nombreux problèmes : fuites du réseau d'eau potable, raccordements de particuliers au réseau d'assainissement collectif. redimensionnement du réseau de pluvial pour une meilleure prise en compte des eaux de ruissellement. Nous sommes maintenant dans la phase plus visible de restructuration de la chaussée, de redimensionnement des trottoirs pour une plus grande sécurité et d'aménagements des espaces publics attenants. C'est un chantier de longue haleine qui nous demande beaucoup d'adaptabilité, entraîne beaucoup de contraintes mais je suis certaine que vous mesurez l'amélioration que ces travaux vont nous apporter aussi bien au niveau de la sécurité que de la modernisation de la commune.

Beaucoup d'autres chantiers sont à venir : l'aménagement de la zone à urbaniser au sud-est de la commune entre l'avenue Raoul Bayou et l'ancienne voie ferrée permettra enfin de répondre à la demande de terrains constructibles , l'aménagement de la cantine à l'école élémentaire quand nous aurons les résultats des études thermiques pour un éventuel complément du système de chauffage, la construction d'une caserne de gendarmerie pour laquelle je suis en contact régulier avec le service immobilier de la Gendarmerie Nationale. la réhabilitation de notre Jardin de la Mairie. Mais ces chantiers ont un coût important et la situation financière extrêmement tendue pour l'État qui aura des répercussions pour la Région et le Département nous oblige à la plus grande prudence au niveau du lancement des projets.

Soyez certains que le souci permanent de l'équipe municipale en place est de répondre aux besoins de la collectivité en respectant la légalité, dans la limite des compétences données par l'État aux communes, et non de satisfaire des intérêts privés pour d'éventuelles ambitions en vue des prochaines élections. Nous continuerons donc en 2025 à servir le bien commun comme nous l'avons fait depuis 2020, avec la même force et la même conviction.

Au nom du Conseil Municipal et de tous les agents, je vous souhaite une très belle année 2025, qu'elle voit la réalisation de nos projets communs, de vos projets personnels, qu'elle soit celle de la construction d'un avenir meilleur où la solidarité sera notre force pour répondre aux défis que nous rencontrerons.

Mme Catherine COMBES, Maire de Saint-Chinian



TRAVAUX RD612

Après la période estivale, les travaux de la départementale 612 ont repris. Cette nouvelle tranche concerne l'avenue de Saint-Pons, depuis le pont sur le Vernazobres en direction du rond-point d'Intermarché. Là encore, comme pour la Grand'rue les travaux concernent la remise en état des réseaux en tranchée, en préalable à la création d'une nouvelle chaussée.

Ainsi l'entreprise Francès, après la phase Grand'rue, saluée par tous pour son professionnalisme en la matière, a repris les réseaux humides, eau potable et eaux usées, mais aussi un nouveau réseau pluvial, sous la maîtrise du Sivom et de la commune. Cette opération reste toujours complexe du fait du nombre de raccordements. Elle devrait se terminer mi-janvier 2025.

Les réseaux secs éclairage public et télécom sont menés dans le cadre de la mission d'Hérault Energie.

Mettant à profit la déviation de la circulation par le rond-point du Tendon qui permet de travailler sur demi-chaussée et le décaissage déjà fait pour les réseaux qui permet de réduire les coûts, l'entreprise routière Brault, détentrice du marché de chaussée et des aménagements annexes, mandatée par le département a entrepris les opérations sur le nouveau corps de chaussée qui devra supporter un tonnage conséquent sur toute la traversée du village ; opération très technique, là encore, au vu du nombre d'intervenants sur le site.

Les réunions hebdomadaires en mairie sont l'occasion de calage précis des actions dans le temps et des moyens techniques à y affecter pour une réalisation importante, voire vitale, pour la commune, comme elle n'en a pas connu depuis bien des années.

Les travaux se poursuivront à partir du 2ème trimestre 2025 dans la Grand'rue, puis les trottoirs de l'Avenue de Béziers seront refaits au cours du dernier trimestre 2025.







MAISO<u>N DE SANTÉ</u>

Réhabilitation de l'ancien bâtiment pour créer une Maison de Santé : un projet au cœur de la commune

Depuis plusieurs années, l'ancienne école datant de la Illème République, située derrière la poste, restait vacante. Aujourd'hui, ce bâtiment va connaître une nouvelle vie grâce à un projet de réhabilitation ambitieux : il se transformera en maison de santé, répondant ainsi à un besoin crucial pour la population locale. Coût total du projet prévisionnel : 1 847 267,23€.

Une maison de santé pour centraliser les soins

Ce projet vise à installer un véritable pôle de santé au centre du village, permettant aux habitants de Saint-Chinian et des environs d'accéder plus facilement à des soins médicaux divers. La future maison de santé accueillera une équipe pluridisciplinaire composée de deux médecins généralistes, d'un cabinet de kinésithérapie, d'un ostéopathe, d'une sage-femme, de trois cabinets infirmiers, ainsi qu'une orthophoniste et une podologue. Cette centralisation des services médicaux permettra de rassembler plusieurs spécialités au même endroit, facilitant l'accès aux soins pour tous.

Le bâtiment, idéalement situé à proximité au centre du village, bénéficie d'un grand espace de stationnement autour de la Promenade, ce qui assurera un accès facile pour les usagers.

Avancement du projet et prochaines étapes

Après avoir réalisé les diagnostics nécessaires (182 711,93 €) et défini la programmation du projet (étude à 14 280 €), la municipalité a déposé les permis de démolir et de construire. La sélection des entreprises s'est faite par une procédure de marché public après réception des notifications des financements demandés. La livraison du bâtiment réhabilité est prévue pour le dernier trimestre 2025.

Des défis à relever

Comme dans tout projet de réhabilitation, certains défis ont dû être surmontés. L'un des plus importants concerne la protection du patrimoine, car le sol du site est inscrit au patrimoine. Cela signifie que toutes les fouilles doivent être menées avec une grande rigueur pour respecter les réglementations. Heureusement, grâce aux recherches menées il a été prouvé qu'aucune découverte majeure n'est à prévoir pendant les travaux de fondations.

En parallèle, des ajustements techniques ont nécessité des coûts supplémentaires, notamment pour l'escalier central intérieur et la toiture, qui étaient indispensables à la sécurité et à la bonne fonctionnalité du bâtiment.

Un financement solide et diversifié

Ce projet bénéficie d'un financement solide grâce à plusieurs aides et subventions :

- 800 000 € par le programme de subventions européennes,
- 142 000 € de la Région Occitanie grâce à un forfait qui aide les maisons de santé,
- · Des aides de l'État : par la DSIL et le fonds vert
- · Du Conseil départemental de l'Hérault,
- Le reste du financement sera couvert par un emprunt auprès de la Banque des Territoires (BdT) partenaire privilégié des communes labellisées « PVD ».

Une maison de santé pour l'avenir

Ce projet est une étape importante pour la commune, permettant non seulement de moderniser un bâtiment historique mais aussi de répondre à une demande des habitants de la commune et du bassin de vie pour une meilleure attractivité de notre territoire.





Lancement de la maison de santé

LA POSTE

Après avoir investi les locaux de la mairie durant quelques mois, l'instance de la poste avait été transférée au bureau de tabac.

Les services du bureau de poste sont revenus dans leur local grâce à la mission de maîtrise d'œuvre, mandatée par la mairie de Saint-Chinian propriétaire de l'immeuble qui a été assurée par Claude Milhé-Castel, professionnel saint-chinianais. L'entreprise de maçonnerie générale Tortosa et l'entreprise Anthodeco, ont terminé les travaux en conformité avec les prescriptions concernant les Etablissements Recevant du Public.

Malgré les désagréments causés, il était très important de faire ces travaux pour assurer la sécurité et le confort indispensables aux usagers et aux personnels.



OPÉRATION 8 000 ARBRES

Cette année encore l'opération 8 000 arbres a été reconduite pour les communes de l'Hérault avec une palette d'essences, bâtie par le Département en collaboration avec des professionnels de l'arbre.

La mairie de Saint-Chinian a passé commande. Les sujets sont arrivés début novembre. De nouveaux lieux ont été retenus, notamment l'accès à la nouvelle Voie Verte, mais aussi le cimetière qui, dans son extension haute, était totalement dépourvu de plantations. Un début modeste mais qui ne demandera qu'à prospérer.



ROND-POINT DE LA CAVE

Le rond-point de la cave coopérative sur la route départementale D20 se trouvait dernièrement, pour ce qui est de son aménagement intérieur, dans un état de délabrement avancé. En effet l'ensemble bâti de pierre sèche avait beaucoup perdu de son état d'origine. Il fallait y remédier, pour l'image de Saint-Chinian et pour celle de la cave coopérative en particulier.

L'équipe pierre sèche de l'association Richesses du Saint-Chinianais a alors été sollicitée pour relever le défi de la remise en état. Son savoir-faire reconnu se manifeste le long du sentier de la Guitarde, devenu site touristique majeur pour Saint-Chinian.

L'opération fut possible avec l'accord des services du département et sous la responsabilité de la commune.

Le travail mené dans les règles de l'art, révèle, à la vue de tous, un savoir-faire local sur la pierre sèche qui a modelé depuis des siècles nos paysages.

Pour un patrimoine local et pour la sécurisation d'un secteur routier très pratiqué, merci donc à nos bénévoles.



Infor pratiques

COLORONS LE PAYS

VOUS AVEZ UN PROJET DE RAVALEMENT DE FAÇADE?

En complément de la politique de l'Habitat, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans une opération façade depuis 2008.La communauté de communes de Sud Hérault participe au financement des travaux ainsi que le conseil départemental de l'Hérault. Le périmètre d'intervention consultable en mairie ou auprès du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Pour être éligibles les immeubles doivent :

- · Etre dans le périmètre
- Avoir une ou des façades visibles de l'espace public
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels et respecter le cahier des charges de l'opération

Cette subvention est cumulable avec les subventions Anah, et celle de la Fondation du Patrimoine. Les propriétaires éligibles aux aides Anah peuvent bénéficier d'une majoration de subvention.

Contact: 04 67 38 11 10

Ne pas démarrer les travaux avant d'avoir l'accord de subvention. Vigilance !

Tout propriétaire faisant l'objet d'un démarchage doit le signaler à la mairie ainsi qu'à la gendarmerie la plus proche de son domicile. Aucun démarchage lié à ces dispositifs

HABITER AU PAYS

Vous avez un projet d'amélioration de l'habitat?

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles porte une politique de l'habitat depuis 2007. Un Pacte Territorial France Rénov' est en cours et permet d'aider les propriétaires occupants (sous condition de ressources) et les propriétaires bailleurs à améliorer leur logement.

Les 4 axes d'intervention de ce programme sont :

- · Lutter contre la précarité énergétique
- · Lutter contre le logement indigne

- Adapter le logement aux personnes en perte d'autonomie
- Développer le logement locatif
 Cette subvention est cumulable avec les subventions dans le cadre de « Colorons le Pays »,
 & de la Fondation du Patrimoine.
- · Guichet France Rénov'

Vous avez un projet de construction ou de rénovation.

Vous cherchez un accompagnement précis et indépendant sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique du bâtiment, les solutions techniques et les aides financières. Le guichet France Renov'du Pays Haut Languedoc et Vignobles peut vous aider.

Le Guichet France Rénov' accompagne les propriétaires dans leur projet de rénovation énergétique de logement. Ce conseil, neutre gratuit et indépendant peut être dispensé par téléphone ou sur rendez-vous.

Pour contacter le guichet France Rénov' du Pays Haut Languedoc et Vignobles :

- Par téléphone: permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 au 04 67 38 11 10 (tapez 1)
- Par internet: formulaire de contact « Contacter le conseiller en rénovation énergétique » sur https://www.payshlv.com/contacter-le-conseiller-en-renovation-energetique
- Par email: conseiller.renov@payshlv.com

Pour rencontrer le conseiller :

Accueil sur RDV : les mercredis et vendredis de 9h à 17h

(cette organisation peut être modifiée en fonction des contraintes internes du service)

Guichet France

Renov' du Pays Haut Languedoc et Vignobles 1 rue de la république - 34 600 Bédarieux



Pour plus d'information : www.payshlv.com/renovoccitanie

Pour toutes questions juridiques

Concernant le logement, locataires ou bailleurs, l'ADIL est à votre disposition pour vous aider. Permanences tous les ler et 3ème jeudis de chaque mois sur rdv au siège du Pays Haut Languedoc et Vignobles, 1 rue de la voie ferrée à St-Chinian. Prendre rdv au préalable au 04 67 55 55

Besoin d'un conseil architectural

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement vous reçoit sur rendez-vous les derniers vendredis de chaque mois au 1, rue de la voie ferrée dans les locaux du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Tél: 04 99 13 37 00

DÉBROUSSAILLEMENT

Illustrations de l'arrêté préfectoral de L'Hérault n°DDTM34-2013-03-02999 du 11 mars 2013

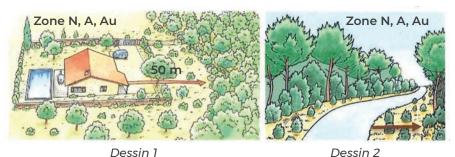
PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORETS « DÉBROUSSAILLEMENT ET MAINTIEN EN ETAT DÉBROUSSAILLE »

Pour plus d'info: consulter le site de la préfecture de l'Hérault

Extraits de l'article 4

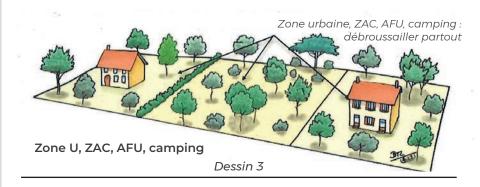
En Zone N. A. Au (voir PLU ou RNU):

- abords constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50m (dessin 1)
- voies privées 5m de part et d'autre (dessin 2)



Complément en zone U (Urbaine) ZAC. AFU, camping :

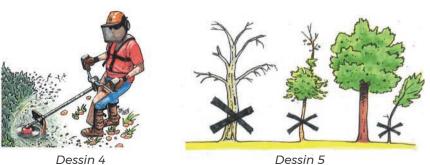
- totalité de la surface du terrain bâti ou non bâti (dessin 3)



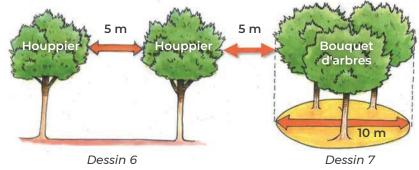
Annexe II: Modalités techniques

« ON ENTEND PAR DÉBROUSSAILLEMENT ET MAINTIEN EN ETAT DÉ-**BROUSSAILLE** »

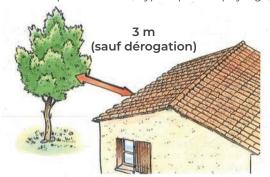
- 1. La coupe et l'élimination de la végétation ligneuse basse spontanée (dessin 4).
- 2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, malades ou dominés (dessin 5).



3. Pour les seules communes à risque fort, la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 5m (dessin 6). Les arbres regroupés en bouquet peuvent être conservés et traités comme un seul individu sous réserve que le diamètre du bouquet soit inférieur à 10m (dessin 7).

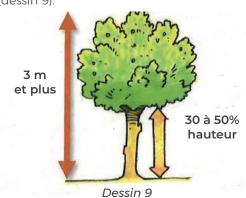


4. La coupe et l'élimination de tous les arbres et arbustes dans le périmètre d'une construction de telle sorte que celle-ci soit à une distance d'au minimum 3m des houppiers des arbres et arbustes concernés (dessins 8). Dérogation : les arbres ou arbustes, remarquables ou éléments du patrimoine languedocien ou traditionnels, situés à moins de 3m (houppiers compris) d'une construction, peuvent être conservés sous réserve qu'ils soient suffisamment isolés du peuplement combustible (Exemples : mûrier ou platane utilisés pour l'ombre, cyprès pour le paysage).

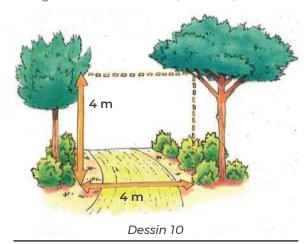


Dessin 8

5. L'élagage des arbres et arbustes de 3m et plus conservés entre 30 % et 50 % de leur hauteur (dessin 9).



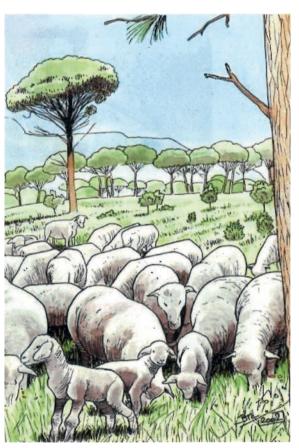
6. La coupe et l'élimination de tous les végétaux situés à l'aplomb de l'axe de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées ouvertes à la circulation publique ou donnant accès à des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur un gabarit de 4m, soit une hauteur et une largeur minimum de 4m (dessin 10).



7. L'élimination de tous les rémanents (dessin 11).



3. Par dérogation aux dispositions énoncées ci-dessus, les terrains agricoles et pastoraux, les vergers et oliveraies cultivés et régulièrement entretenus suffisent à la protection contre les incendies de forêt et ne nécessitent pas de traitement spécifique (dessin 12).



Dessin 12

Conception, réalisation et illustrations Bruno Teissier du Cros ONF, agence DFCI : 2023



PERMIS DE LOUER

Autorisation préalable de mise en location d'un logement

En raison de différents problèmes occasionnés par la location de logements insalubres et dangereux nous souhaitons rappeler aux bailleurs que le permis de louer a été instauré à Saint-Chinian depuis janvier 2023 pour les logements mis à la location dans un périmètre déterminé.



Cette procédure de contrôle du parc locatif, gratuite pour les propriétaires, constitue une garantie de la qualité de la location et a pour objectif de mettre fin à la multiplication des logements insalubres et des marchands de sommeil.

Pour qui?

Tout propriétaire bailleur privé ayant un logement locatif situé dans le périmètre concerné par le dispositif permis de louer doit déposer un dossier pour obtenir une autorisation de mise en location de son bien. Les dossiers doivent être déposés auprès de la commune de Saint-Chinian.

Comment demander mon Permis de louer?

Je suis propriétaire d'un logement dans la zone concernée par le Permis de louer et pour lequel la signature d'un bail doit intervenir

Étape 1 : Dépôt d'une demande

Je dépose une demande d'autorisation préalable de mise en location à l'adresse suivante :

permisdelouer@saintchinian.fr (contre récépissé de dépôt) : Pour cela.

- ➤ Je télécharge et je complète le formulaire CERFA 15652 sur « service-public.fr »
- ➤ J'annexe les documents du diagnostic technique :
- Diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Constat de risque d'exposition au plomb (Crep) si mon logement a obtenu son permis de construire avant le ler janvier 1949
- État mentionnant la présence ou l'absence d'amiante si mon logement a obtenu son permis de construire avant le 1er juillet 1997
- État de l'installation intérieure de l'électricité si l'installation a plus de 15 ans
- État de l'installation intérieure du gaz si l'installation est existante et a plus de 15 ans
- État des risques et pollutions (naturels, miniers, technologiques, sismiques, radon...) permettant de savoir si le logement est situé dans une zone à risque.

Étape 2 : Le récépissé de dépôt / la demande de pièces

Dans la semaine suivant le dépôt de ma demande, je reçois :

Lorsque ma déclaration est complète :

· Un récépissé de dépôt.

Celui-ci indique la date de dépôt de la déclaration et reprend l'ensemble des informations mentionnées dans celle-ci (attention, ce document ne vaut pas autorisation).

Lorsque ma déclaration est incomplète:

- Un accusé de réception indiquant la date de dépôt de la déclaration
- La mention des pièces ou informations manquantes
- La notification du début du délai d'un mois pour fournir ces pièces ou informations (si la date de dépôt des pièces complémentaires dépasse le mois alloué, votre demande sera annulée et un nouveau dossier de demande d'autorisation sera à déposer)

Étape 3 : La visite de contrôle

Dans les 15 jours après le récépissé de dépôt de la demande, une visite doit avoir lieu. Cette visite sera organisée par le service dédié de la mairie et je dois me rendre disponible.

Si le logement est occupé, la visite de contrôle peut être effectuée pendant la période d'occupation seulement si le locataire en est d'accord.

Au cours de cette visite, l'agent technique évalue l'état de mon logement à l'aide d'une grille de critères objectifs, conformément à la réglementation sur la décence des logements.

Étape 4 : La décision

En se basant sur l'instruction du dossier réalisée par la mairie, la Communauté de Communes prend une décision et me la notifie dans un délai d'1 mois maximum après la date de dépôt de la demande d'autorisation. Il existe 4 types de décision :

- Accord : je peux louer le bien
- Accord tacite : au bout d'un mois ie peux louer le bien

- Acceptation sous conditions (précise les désordres constatés ainsi que les travaux recommandés pour y remédier) : je peux louer le bien quand les réserves seront levées
- Rejet : impossibilité de louer le bien.

Par arrêté en date du 28 décembre 2020, le Préfet de l'Hérault a validé la grille de modulation du montant des amendes qui seront mises en œuvre systématiquement en cas d'infraction à la procédure du permis de louer. Le produit de ces amendes sera reversé à la Communauté des Communes.

Exemples:

- Contrat de location signé sans demande d'autorisation préalable de mise en location : 1 000 € à la lère infraction /2 000 € si nouveau manquement dans les 3 ans :
- Contrat de location signé malgré une décision de rejet pour logement indécent : 5 000 € à la lère infraction /10 000 € si nouveau manquement dans les 3 ans.

Une convention a été signée avec la CAF permettant de comparer la liste des bénéficiaires de l'allocation logement avec les demandes de permis de louer. Ainsi le versement de l'allocation logement au propriétaire sera suspendu en cas d'absence de demande.

Pour toute précision, vous pouvez contacter la commune à l'adresse :

permisdelouer@saintchinian.fr

Infor pratiques

TAXE FONCIÈRE

COMMENT EST CALCULÉE LA TAXE FONCIÈRE?

Le montant de la taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables.

La valeur locative cadastrale est fixée par l'État.

Elle représente le niveau de loyer théorique annuel que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée dans des conditions normales.

Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple.

Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En 2024, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2023, le coefficient de revalorisation a été fixé à 1,039, soit une augmentation forfaitaire de 3,9 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels).

IMPORTANT: Sur l'avis d'imposition figurent la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe GEMAPI **fixées par la Communauté des Communes Sud-Hérault.** La taxe GEMAPI est destinée à financer la compétence de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, administrée par la Communauté des Communes Sud Hérault depuis quelques années.

Elle a notamment permis de financer dans notre commune la remise en état de la promenade du Martinet, l'entretien des berges du Vernazobres.

Seul le taux figurant dans la colonne « commune » est fixé par la commune.

Depuis sa mise en place, la municipalité a choisi de ne pas augmenter ce taux.

En comparant sur vos avis d'imposition l'année de référence et l'année précédente, vous pourrez vous rendre compte que les taux n'ont pas augmenté depuis 2018 c'est-à-dire sous l'ancienne municipalité.

Il est de 47,58% résultat de l'addition en 2021 du taux « commune » (26,13%) et du taux « département » (21,45%) puisque depuis 2021 la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes.

ADRESSAGE

Dans le bulletin municipal de juin nous avions parlé de l'adressage.

Pour rappel il s'agit d'une obligation pour toutes les communes de France dans le cadre de l'article 169 de la loi 3DS.

Les communes de moins de 2 000 habitants comme Saint-Chinian avaient jusqu'au ler juin 2024 pour transmettre leur Base Adresse Locale qui est le fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux.

Quelques explications complémentaires :

- Certaines rues ne possédaient pas de nom ou avaient des noms trop ressemblants avec d'autres. Pour une meilleure visibilité il a fallu en renommer certaines. Les lieux-dits conservent leur nom, mais il a fallu donner des noms de rues à l'intérieur des lieux-dits et des hameaux.
- Certaines maisons ont changé de numéro car il existe souvent des garages, des remises entre chacune qui sont susceptibles un jour de changer de destination soit en maison, soit en commerce etc...

Une personne mandatée par les services de la poste a aidé la municipalité.

Le montant de ce service est 8000 € auquel il faut ajouter le prix des panneaux à mettre en place qui s'élève à 12 000 €.

Cette mesure doit permettre de faciliter le travail des livreurs, des facteurs ou encore des secours parfois perdus dans des hameaux ou des rues face à une absence de logique de la numérotation.

Les anciennes adresses ont déjà été remplacées par les nouvelles d'où l'intérêt pour vous de faire le nécessaire auprès de tous vos interlocuteurs susceptibles de vous envoyer des courriers, des colis etc...

ENCOMBRANTS

En raison des nombreuses incivilités constatées, il est important de rappeler le règlement concernant les modalités de collecte des déchets considérés comme encombrants.

Cette collecte est un service complémentaire destiné aux personnes âgées et aux personnes n'ayant pas de véhicule adéquat au transport de gros objets. Sont concernés par ce service, les déchets volumineux qui ne peuvent pas entrer dans un coffre de voiture classique (berline) et donc difficiles à apporter en déchèterie par les demandeurs. Les professionnels ne peuvent pas en bénéficier, il est réservé aux particuliers.

La collecte est réalisée par les services communaux le dernier mercredi de chaque mois. L'usager doit préalablement s'inscrire en mairie et compléter la fiche à cet effet ou bien télécharger le document sur le site de la mairie puis le déposer à l'accueil. La demande doit être faite au plus tard le lundi de la semaine de relevage.

La collecte se fait à l'adresse indiquée sur le formulaire et seuls les objets mentionnés seront ramassés. Après le ramassage, le balayage et le nettoiement des débris éventuels restent à la charge du déposant. Les encombrants restent sous la responsabilité du demandeur jusqu'à leur élimination ou traitement final.

Ce service n'est surtout pas « une entreprise de déménagement ». Merci de respecter le personnel communal.



LA CLEF DE VOÛTE

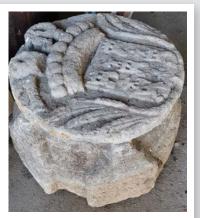
L'association Richesses du Saint-Chinianais a, par ses recherches sur archives, pu retrouver un objet insolite qui appartenait à l'Abbatiale.

En effet après la Révolution, le monastère bénédictin Saint-Anian fut vendu comme bien national et démembré.

Ainsi son église fut scindée en deux lots, la nef et le chœur. Elle eut ainsi deux propriétaires. Le chœur, quelques décennies plus tard fut luimême détruit et remplacé par des maisons de ville, dont l'une d'elles est aujourd'hui devenue la maison de la presse sur la Grand'rue.

Au moment de la démolition, une clef de voûte fut récupérée par une famille de Babeau. Elle est aujourd'hui de retour.

Très belle pierre sculptée, elle est frappée aux armoiries de



l'abbé Alphonse de Simiane, descendant d'une grande famille noble provençale, qui avait commandité la reconstruction de l'église après les guerres de religion.

Elle fut consacrée en 1667 par l'évêque de Saint-Pons. Alain Ghisalberti en a recons-

titué l'image en 3D et en a écrit l'histoire.



L'équipe locale a obtenu en juin 2024 le titre de Champion de France Régionale 3. A cette occasion nous souhaitons rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à la renommée du village depuis plus d'un siècle. Le rugby à Saint-Chinian est une institution.

Ci-dessous extraits de récits parus dans le journal dans les années 1952-1953 :

« Titre : LA SECTION RUGBY DE L'A.S. SAINT-CHINIAN DONNE UN MAGNI-FIQUE EXEMPLE DU TRIOMPHE DES **VERTUS MORALES**

Messieurs Estrempe et Poux introduisirent ce nouveau sport à Saint-Chinian en 1907 dès leur retour du collège.

Suite à l'enthousiasme de choses nouvelles une société se créa sous le nom des « Intrépides du Saint-Chinianais »

Au début le théâtre de ces ren- ments à vélo. contres était « plan de la gare » jusqu'au jour où M. Etienne donna le terrain de « la Dournie » que les valeureux grands-pères des joueurs défrichèrent eux-mêmes. C'était la glorieuse époque d'Estrempe au coup de pied prestigieux. Les « drop goal » ou les coups francs des cind'autant plus méritoires qu'à ce moment-là on jouait avec des sandales. Il v avait encore Poux. Fraisse. Rieu. Amans, Guiat..., puis ce fut la guerre. Une anecdote

En 1919 une nouvelle société se forma « l'association sportive » qui pratiquait le football jusqu'au jour où par confusion le C. A. Biterrois vint lui rendre visite, ce dernier club ne iouant que le ruaby. On se mit tout de même d'accord sur le terrain car il s'agissait de tenir ses engagements envers le public. Et ce dimanche-là on fit une mi-temps de football et l'autre de rugby. A la réunion suivant le match au Café des sports où régnait déjà Mademoiselle Herminie la sympathique marraine du club, il fut procédé à un vote afin de savoir auel serait dorénavant le sport pratiqué. Le rugby l'emporta à une grosse majorité et le quinze d'alors participa à la compétition avec des formes diverses jusqu'en 1924.

En 1927. M. Maurice Clerc créa le fameux « Avenir Sportif Saint-Chinianais ». Il est à noter que l'ASSC dut toujours déclarer forfait dans les ultimes épreuves du championnat national faute de movens financiers. En 1941 l'ASSC repartit tant bien que mal mais par manque de moyens, les joueurs faisaient les déplace-

1953 une équipe de clocher

Cette équipe qui porte les espoirs saint-chinianais et qui possède un parfait esprit de sportive camaraderie est exclusivement constituée d'éléments locaux. A l'arrière on trouve en trois guarts : Rossignol, champion d'académie du 200 quante mètres n'étaient pas pour mètres, Jean Teyssier, Darné, Malui faire peur. C'était là, des exploits zet, Cadenat et Poux. A l'ouverture Calmet et Moulis A la mêlée : Berlan, en 3ème ligne : le Capitaine Camille Salvetat. Rouanet. Roland Teyssier, en 2ème ligne Bosc, Morraja et Galibert, en 1ère ligne Ghisalberti. Vallat. Maffre. et les talonneurs Pérez et Estevenon. » Il n'y a pas de arands noms dans le XV mais la volonté de tous. l'amour des couleurs du clocher peuvent être donnés en exemple.»

RESTROSPECTIVE DU RUGBY À ST-CHINIAN DE 1907 À 2024



Le stade porte le nom de Camille Salvetat car il a été capitaine de l'équipe de rugby victorieuse en 1953 du championnat du Languedoc et quelques années plus tard maire de Saint-Chinian de 1965 à 1969.

ive Saint-Chinian)
5ème série
2ème série
2 4ème série
4ème série
3 3ème série
3ème série
2ème série
2ème série
lère série
4 lère série
2ème série
3 3ème série
2ème série
5ème série
2ème série
Promotion d'honneur
3 Cadets-Juniors B
9





10000	(Accociation	Olympique	Cossonon	/Saint-Chinian)
A.O.C.S.C	(ASSOCIATION)	Olympique	Cessenon	/Saint-Chinian)

Champion de France	2003	Promotion d'honneur
Champion de France	2005	Promotion d'honneur
Champion de France	2007	Promotion d'honneur
Champion du Languedoc	2003	Promotion d'honneur
Champion du Languedoc	2005	Promotion d'honneur
Champion du Languedoc	2007	Promotion d'honneur
Champion du Languedoc	2009	Promotion d'honneur
Coupe du Languedoc	2007	Promotion d'honneur
Trophée Pierre Lacans	2007	Promotion d'honneur
Trophée Pierre Lacans	2009	Promotion d'honneur
Champion de France	2009	Promotion d'honneur
Vice champion du Languedoc	2002	1ère série
Vice champion du Languedoc	2011	Promotion d'honneur
Vice champion de France	2002	lère série

A.O.C.S.C (Association Olympique Cruzy/Saint-Chinian)

Champion du Languedoc	2014	lère série			
Vice champion du Languedoc	2015	Promotion d'honneur			
Vice champion du Languedoc	2018	2ème série			
Vice champion du terroir	2022	Régionale 3			
A.O.C.S.C XV A.S.Q (Association Olympique Cruzy/Saint-Chinian- XV-Association Sportive Quarante)					

L'année 2012 les équipes de Saint-Chinian et de Cruzy ont créé l'A.O.C.S.C.

Ensuite lors de la saison 2022-2023 les communes de Saint-Chinian, Cruzy et Quarante se sont unies pour créer l'A.O.C.S.C XV A.S.Q mais l'esprit de clocher reste toujours aussi vivace.

Pour remercier l'équipe d'avoir porté si haut les couleurs du club, le 19 juillet lors de l'apéritif offert par les trois municipalités, chaque joueur et dirigeant s'est vu remettre un bouclier.

Depuis la reprise des entraînements et des matchs au mois d'août l'équipe s'appelle désormais « LES 3 CLOCHERS »







ATELIERS MEMOIRE CONNECTEE

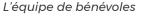
Cette année encore, grâce aux subventions du Département de l'Hérault, le CCAS de la commune a pu proposer « les ateliers mémoire connectée » entièrement gratuits, animés par l'association Arcopred et son animatrice très dynamique Nathalie. Ces ateliers rencontrent un vif succès et sont suivis avec assiduité par une vingtaine de participants. Ils proposent des exerces de mémoire, de logique et en plus cette année des jeux sur tablette. Les ateliers se sont déroulés tout au long de l'automne en 10 séances qui se sont terminées le 25 novembre.



LES SORCIERS DANS LA SALLE DE L'ABBATIALE

Jeudi 24 octobre a eu lieu dans la salle de l'Abbatiale, l'après-midi « Harry Potter ». A l'instigation de la médiathèque Jules Verne et de la mairie, se sont déroulés des ateliers créatifs (création d'une baguette magique, d'une mandragore, d'un « détraqueur » ou de bougies), des jeux de société, des photos-souvenirs dans des reproductions de moments clefs de l'œuvre de JK Rowling. Des bénévoles très motivés, aidés par l'association VOCC ont proposé à 50 enfants et leurs parents, des activités pendant deux heures, suivies d'un goûter. L'Abbatiale avait été décorée afin d'être connectée au monde magique d'Harry Potter. L'après-midi avait commencé avec l'accueil des enfants et la cérémonie du « choixpeau » qui les répartissait dans les quatre maisons. Puis elle s'est poursuivie à 17h30 par la projection du 1er opus des films d'Harry Potter. Ce fut un bel après-midi.







HALLOWEEN

Le 31 octobre, la salle de l'Abbatiale a été décorée pour la fête d'Halloween de toiles d'araignées, de citrouilles lumineuses et de fantômes flottants créant une ambiance à la fois effrayante et magique.

Plus de 80 enfants déguisés accompagnés par une cinquantaine de parents ont envahi la salle.

Grâce à l'implication des bénévoles qui ont préparé de nombreux jeux et des activités pour que les enfants puissent passer une belle fête cet évènement a connu un véritable succès dans une atmosphère festive. Un goûter offert par la mairie a fait le bonheur de tous.

Ce jour aura laissé à chacun un souvenir impérissable.



Etat civil

(DU 1ER JANVIER AU 4 DÉCEMBRE 2024)

Pour la publication dans le bulletin municipal des mariages, des naissances et des décès il est indispensable de donner l'autorisation lors de la déclaration selon le Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

MARIAGES

Nacim DJOUMER et Fanny PEYRE

le 21 septembre 2024

Josué BANANA Esther KAYOKA KAMUANYA

le 23 octobre 2024

Pawel BLICHARZ Françoise AZEMA

le 23 novembre 2024

NAISSANCES

Aaron GILLET FLASQUE

né à Béziers le 12 février 2024

Andréa VIUDET

né à Béziers le 28 février 2024

Livio POUX GUILLLERMAIN

né à Béziers le 8 avril 2024

Myla GARCIA

née à Béziers le 23 août 2024

Kaya HAMILCARO CERQUEIRA

né à Béziers le 5 septembre 2024

DÉCÈS

Yvette LAVIGNE	le 13 janvier 2024
Geneviève PALAYSI épouse CABANEL	le14 février 2024
Léonor GONZALEZ veuve MORENO	le 15 février 2024
Maurice BARNASSON	le 20 février 2024
Raymonde TARBOURIECH veuve BABEAU	le 24 février 2024
Marie MOURGUES	le 26 mars 2024
Lucette POUDOU épouse DIEZ	le 2 avril 2024
Georges RAZIMBAUD	le 7 avril 2024
Simone VIDAL veuve RIEUX	le 16 avril 2024
Jean-Marc GIRO	le 28 avril 2024
André FIEU	le 9 mai 2024
Zohra BECHAR épouse DEGHMACHE	le 23 mai 2024
Mauricette DOYEN épouse CAPPAI	le 6 juin 2024
Manuel AIRES GOMEZ	le 30 juin 2024
Rosina ILARDO veuve ETIENNE	le 3 juillet 2024
Robert FERNANDEZ	le 19 juillet 2024
Estéban SORIA	le 1er septembre 2024
Pietro ILARDO	le 9 septembre 2024
Suzanne PHALIPPOU	le 10 septembre 2024
Rose DOIZE veuve BALDINI	le 17 septembre 2024
Ginette CORBIERE veuve DA COSTA	le 29 novembre 2024

POMPIERS 18

SAMU 15

GENDARMERIE 17

SIVOM 04 67 93 60 70

SAUR 04 67 20 30 07

ENEDIS 09 72 67 50 34

ou 04 67 26 51 85

Astreinte VOIRIE 04 67 67 67 67

AUTRES NUMÉROS UTILES

Centre antipoison:

Marseille 04 91 75 25 25 Toulouse 05 61 77 74 47

112 : Numéro d'urgence européen

197: Alerte attentat : Alerte enlèvement. ...

119: Enfants en danger: pour signaler une situation d'enfant en danger ou en risque

de l'être, garantissant une intervention rapide et appropriée.

39 19: Violences conjugales : pour les femmes victimes de violences, telles que

chantage, humiliation, injures, coups.

Ce numéro offre un soutien et des conseils.

30 18: Cyberharcèlement : contre le cyberharcèlement des jeunes et les problèmes

liés à Internet et aux réseaux sociaux. Ce service est anonyme et confidentiel













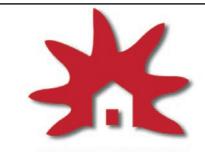
Votre conseiller ARMENGAUD Mathias

Votre agence à Saint-Chinian

☆ 16, Grand Rue

04 67 38 01 31

marmengaud@groupama-med.fr



ADRET LOCATION

Hélène BERNER Gestion Locative Aude - Hérault

9, Avenue Charles Trenet 34360 SAINT CHINIAN

adret.location@sfr.fr 04 67 38 00 52







Tél.: 07 86 14 56 34 michelmaziere34@gmail.com

SARL LES AUBAINES D'ICI ET D'AILLEURS 4, ch de Combemouis - 34370 CREISSAN







MAÇONNERIE GENERALE

SAINT-CHINIAN CREISSAN

04 67 38 14 85 06 73 39 54 74

- tortosa.philibert@orange.fr
 www.tortosa-maconnerie.fr
- 38 rue Saint-Laurent 34360 Saint-Chinian



Votre Pharmacie à votre service

- Orthopédie Matériel médical
- Produits vétérinaires Parapharmacie
- Location Vente

9, allée Gaubert - 34360 **SAINT-CHINIAN**© 04 67 38 00 14 pharmaciedesvignes34360@orange.fr







www.sarl-frances.fr







3 sites d'accueil 90 Chemin des Cistes CRUZY 34360 SAINT-CHINIAN CESSENON-SUR-ORB 04.67.38.00.69 AIGUES-VIVES contact@sarl-frances.fr